



La Directrice
Ressources Solidarité
Nathalie
Nathalie MAILLOT

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Direction Générale Adjointe
Développement Humain et Solidarité
Direction Ressources Solidarité
Service de la Tarification
des Établissements

D FAS

2020/0099

ARRETE

du - 1 JUIL. 2020

**portant notification de la décision d'autorisation budgétaire
et fixation du prix de journée 2020 du Foyer pour Adultes Handicapés Travailleurs
(FAHT) de l'Institut « Les Tournesols » à SAINTE MARIE AUX MINES**

VU le Code de la Santé Publique ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et notamment ses articles L 314-1 et suivants, R 314-1 à R 314-117 relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux soumis à autorisation, et R 314-204, ainsi que ses articles L 351-1 à L 351-8 et R 351-1 à R 351-41 relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;

VU le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;

VU le rapport et la délibération n° CD-2019-5-4-1 du 6 décembre 2019 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2020 ;

VU les propositions budgétaires formulées par l'Institut « Les Tournesols » et la tenue de la procédure contradictoire prévue par les articles R 314-21 et suivants du CASF ;

SUR proposition de Madame la Directrice Générale des Services par intérim du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Pour l'exercice budgétaire 2020, les recettes et les dépenses prévisionnelles Foyer pour Adultes Handicapés Travailleurs (FAHT) de l'Institut « Les Tournesols » à SAINTE MARIE AUX MINES sont autorisées comme suit :

Groupe I	67 123 €
Groupe II	561 284 €
Groupe III	107 636 €
<i>Incorporation du résultat (déficit)</i>	0 €
Total Dépenses (classe 6)	736 043 €
Produits de tarification (Groupe 1)	730 983 €
Autres produits relatifs à l'exploitation (groupe II)	5 060 €
Produits financiers et produits non encaissables (groupe III)	0 €
<i>Incorporation du résultat (excédent)</i>	0 €
Total Recettes (classe 7)	736 043 €

ARTICLE 2 :

Les prix de journée applicables pour le FATH de l'Institut « Les Tournesols » à SAINTE MARIE AUX MINES sont fixés à compter du **1^{er} août 2020** à :

Hébergement permanent	82,14 €
Hébergement temporaire	90,36 €

Les journées d'absence seront indemnisées à hauteur des prix de journée notifiés dans la mesure où ces derniers n'incluent pas de charges variables relatives à la restauration et l'hôtellerie.

ARTICLE 3 :

Les prix de journée applicables au 1^{er} août 2020 incluent le rattrapage de l'application du 1^{er} janvier au 31 juillet 2020 des prix de journée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 dans l'attente de la fixation des nouveaux tarifs.

ARTICLE 4 :

Dans l'attente de la notification des tarifs au titre de 2021, les prix de journée applicables à compter du **1^{er} janvier 2021** sont fixés à :

Hébergement permanent	77,58 €
Hébergement temporaire	85,34 €

ARTICLE 5 :

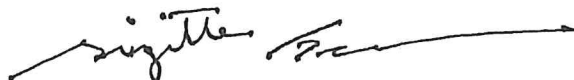
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée, de sa notification.

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brigitte Klinkert', with a long horizontal stroke extending to the right.

Brigitte KLINKERT